vinetur

La Chine retarde les droits de douane sur le brandy, l'Europe soupire de soulagement

Les tensions commerciales entre la Chine et l'UE s'apaisent temporairement

mardi 3 septembre 2024



La récente décision de la Chine de retarder l'imposition de droits de douane provisoires aux producteurs européens de brandy, y compris les fabricants français de cognac, marque un moment important dans l'escalade des tensions commerciales entre la

Chine et l'Union européenne (UE). Cette décision, annoncée dans un contexte de différends commerciaux, reflète une interaction complexe entre les stratégies économiques et les relations internationales, avec des répercussions potentielles sur les marchés européen et chinois.

Les germes de cette controverse ont été semés en janvier lorsque Pékin a ouvert une enquête antidumping sur l'importation de brandy européen, peu après que l'UE a commencé à examiner de près les subventions chinoises en faveur des véhicules électriques. L'ouverture d'une enquête par le gouvernement chinois fait suite à une plainte déposée en novembre par l'Association chinoise des boissons alcoolisées, qui affirmait que le brandy européen, en particulier le cognac, était vendu en Chine à des prix inférieurs à ceux pratiqués sur leurs marchés d'origine. L'association affirmait que cette pratique menaçait l'industrie nationale du brandy en Chine d'un "préjudice substantiel".

Malgré des conclusions préliminaires confirmant ces allégations, le ministère chinois du commerce a décidé de ne pas imposer de droits antidumping immédiats sur le brandy européen. Cette décision a permis de soulager temporairement les exportateurs européens, en particulier les producteurs français, qui dominent le marché chinois. Toutefois, le gouvernement chinois a clairement indiqué qu'il se réservait le droit d'imposer de tels droits à l'avenir, en fonction des résultats définitifs de l'enquête en cours.

L'annonce a eu un impact notable sur les marchés financiers, en particulier sur les actions des grandes sociétés françaises de spiritueux telles que Rémy Cointreau et Pernod Ricard. Le cours des actions de ces sociétés a augmenté à la suite de la nouvelle, reflétant le soulagement des investisseurs de ne pas avoir à payer de droits de douane immédiats. Cette réaction souligne l'importance du marché chinois pour ces entreprises ; par exemple, la Chine représente une part importante des ventes mondiales de cognac, les importations françaises étant les plus importantes.

Selon Daxue Consulting, en 2022, la Chine a importé plus de brandy que n'importe quel autre type de liqueur, la majorité provenant de France. La forte demande de cognac en Chine, qui représente 25 % de toutes les exportations françaises de cognac, souligne

les enjeux. Toute imposition de droits de douane pourrait perturber ce marché lucratif, entraînant des difficultés financières considérables pour les producteurs français et modifiant les flux commerciaux mondiaux.

Le différend sur le cognac n'est qu'un aspect des relations commerciales plus larges et de plus en plus tendues entre la Chine et l'UE. Les tensions se sont intensifiées, notamment à la suite de l'enquête de l'UE sur les subventions chinoises aux véhicules électriques, qui pourrait conduire à des droits de douane allant jusqu'à 36 % sur les importations chinoises. Dans un mouvement de riposte, la Chine a lancé sa propre enquête sur les subventions européennes aux produits laitiers, notamment le fromage frais et la crème, ce qui a encore aggravé le fossé commercial.

Ces développements laissent présager une guerre commerciale croissante qui pourrait avoir des conséquences considérables pour diverses industries. Pour l'industrie européenne de l'alcool, le risque de droits de douane sur le brandy et d'autres spiritueux constitue une menace directe pour la rentabilité et l'accès au marché chinois. Inversement, les industries chinoises qui dépendent des importations européennes pourraient être confrontées à des coûts plus élevés et à des perturbations de la chaîne d'approvisionnement.

Le Bureau national interprofessionnel du cognac (BNIC), qui représente les producteurs français de cognac, a prévenu que la situation restait précaire. L'organisation a souligné que la décision finale de l'enquête pourrait encore conduire à des droits de douane, potentiellement de 34,8 % en moyenne. Un tel développement aurait un impact sévère sur la dynamique des exportations, pouvant conduire à une baisse des ventes et à une perte de parts de marché sur l'un des marchés les plus lucratifs du monde pour le cognac.

Face à ces risques, le BNIC et les entreprises concernées, telles que Rémy Cointreau et Pernod Ricard, demandent instamment au gouvernement français et à l'Union européenne d'engager des négociations diplomatiques avec la Chine. L'objectif est d'empêcher l'imposition de droits de douane qui pourraient déstabiliser l'équilibre commercial actuel et nuire aux relations commerciales de longue date entre l'Europe et la Chine.

Malgré les pressions, les entreprises françaises restent confiantes dans leur respect des réglementations commerciales chinoises et internationales. Elles ont toujours nié s'être livrées à des pratiques de dumping et ont exprimé l'espoir que la résolution finale soit favorable. Toutefois, l'enquête étant toujours en cours, l'incertitude plane sur l'avenir des exportations européennes de brandy vers la Chine.

La décision de la Chine de ne pas imposer de droits de douane provisoires aux producteurs européens de brandy est un répit temporaire dans un conflit commercial de plus en plus complexe. Si l'impact immédiat sur les sociétés françaises de spiritueux a été positif, les perspectives à long terme restent incertaines. Alors que l'enquête se poursuit et que les tensions commerciales entre la Chine et l'UE s'intensifient, la situation exige une diplomatie prudente et une vision stratégique de la part de toutes les parties concernées. L'issue de ce différend n'affectera pas seulement l'industrie du brandy, mais créera également un précédent pour les futurs conflits commerciaux entre ces deux puissances économiques.